

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 ST-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 49
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de procurations : 15
Date de convocation : 22 mars 2024
Date d'affichage : 22 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 avril 2024

Délibération N° DL-2024-66

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LABASTIDE SAINT-GEORGES (81500)

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	-
AZAS	-
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	M. Christophe ESPARBIE (Titulaire)
GARRIGUES	-
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	M. Gérard REX (Titulaire)
LAVAUUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) M. Bernard LAMOTTE (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	-
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	M. Jean SENDRA (Titulaire)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	M. Gilles CORMIGNON (Titulaire)
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) Mme Nathalie MARCHAND (Titulaire) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire) M. Maxime LACOSTE (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	M. Benoit CATALA (Titulaire)
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	-
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHÉ (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : Mme Bénédicte PORTAL (pouvoir à M. Jean-Marie JOULIA) (Ambres), M. Laurent LACOURT (pouvoir à Mme Brigitte PARAYRE) (Azas), M. Pierre COMOY (pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX) (Garrigues), Mme Chantal GUIDEZ (pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT), M. Jean-Marie VIDAL, M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Claire MARIIGNOL (pouvoir à Mme Isabelle BALAT), M. William RENAULT, Mme Frédérique RÉMY (pouvoir à M. Bernard CARAYON), M. Justin LARUE, Mme Karine GUIRAUD, M. Michel BONHOMME (pouvoir à M. Bernard LAMOTTE) (Lavaur), M. Didier JEANJEAN (Marzens), Mme Nadia OULD AMER (pouvoir à M. Bernard CAPUS), M. Christian JOUVE (pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN), Mme Laurence BLANC (pouvoir à Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT), M. Laurent SAADI (pouvoir à Mme Andrée GINOUX), M. Maxime COUPEY (pouvoir à M. Emmanuel JOULIÉ), Mme Laurence SÉNÉGAS (pouvoir à Mme Nathalie MARCHAND) et M. Julien LASSALLE (pouvoir à M. Maxime LACOSTE) (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Michel BOUYSSOU (pouvoir à M. Benoit CATALA) (Villeneuve-lès-Lavaur)

Présent également à la séance : M. Bruno REVERDY, Comptable public

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PARAYRE (Saint-Agnan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

OBJET DE LA DELIBERATION : **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LABASTIDE SAINT-GEORGES (81500)**
(DELIBERATION N° DL-2024-66)

A la demande de M. le Président, Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de la commission Urbanisme / Habitat, rappelle à l'Assemblée qu'en application du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-45 et suivants et du Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-9, la commune de Labastide-St-Georges a sollicité le 21 février 2023 l'avis du Conseil communautaire sur le projet de modification N° 1 de son Plan Local de l'Urbanisme (PLU).

Par délibération en date du 6 avril 2022, le conseil municipal de Labastide-St-Georges a engagé une procédure de modification simplifiée de son PLU portant sur plusieurs changements de destination. Considérant l'opportunité de développer sur le territoire communal un projet d'énergies renouvelables sur un terrain utilisé pour le dépôt de matériaux et terres, le conseil municipal a par la suite fait le choix d'intégrer ce sujet au projet de modification.

L'ajout de ce point a nécessité une nouvelle délibération pour annuler et remplacer la première. Toutefois, le projet d'énergies renouvelables doit faire l'objet d'une enquête publique et la procédure nécessite de fait une modification de droit commun. C'est pourquoi, la délibération du 5 octobre 2022 est venue se substituer à celle du 6 avril 2022 et porte sur un projet de modification N° 1 du PLU qui traite, dans le dossier joint en annexe, deux thèmes :

- le changement de destination de plusieurs bâtiments répartis en zone agricole de la commune.
Ces changements de destination, demandés par les propriétaires, doivent permettre la transformation de bâtiments agricoles en habitations privées (bénéficiant ainsi des bâtis et des réseaux existants) et pour l'accueil des visiteurs du monastère bouddhiste, et en locaux d'activités pour une entreprise installée depuis plusieurs années sur la commune.
- l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol (d'une puissance de 250 KWc) sur une parcelle propriété du CCAS (parcelle B 520 de 5 415 m²) de la commune utilisée depuis plus de 50 ans comme site de stockage de terres et matériaux pour le compte du service voirie du Département du Tarn. Cette parcelle se situe à l'est de la commune, au lieu-dit Labouissière entre la RD 47 et la voie ferrée. Deux maisons d'habitations se situent en bordure de la voie.
La Commune souhaite avec ce projet participer au mix énergétique en développement.
La parcelle concernée, actuellement classée par erreur lors de l'élaboration du PLU en zone A (agricole), sera classée suite à la modification en zone Npv (naturelle photovoltaïque) dédiée à cette implantation et ses équipements. Le règlement du PLU sera modifié en conséquence.

L'enquête publique se déroulera du 8 avril au 7 mai 2024.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-45 et suivants,
- Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-9,
- Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Labastide St-Georges en date du 5 octobre 2022 arrêtant le projet de modification N° 1 du PLU,
- Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme & Habitat consultée par mail en date du 15 mars 2024,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 mars 2024,
- Considérant la nécessité de formuler un avis sur le projet de modification N° 1 du PLU exposé ci-dessus,
- Entendu l'exposé de Mme Brigitte PARAYRE, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de la commission Urbanisme / Habitat,

Et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **EMET** un avis favorable au projet de modification N° 1 du PLU de la commune de Labastide-St-Georges présenté.
- **CHARGE** M. le Président de notifier la présente délibération à M. le Maire de la commune de Labastide-St-Georges.
- **HABILITE** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président



Gérard PORTES

La secrétaire de séance



Brigitte PARAYRE